



PROCÈS-VERBAL BIS

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion électronique du :	21 Mai 2026
à :	10h
Présidence :	MME. Fatima BALSA
Présents :	MM. Bernard ROUER, Jean-Paul MARCHAL, Didier DE MARI, Dominique DUMIOT et José GOSSEC
Assiste à la séance :	M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 21.05.2026

Matches fixés par la Commission.							DU : Date Ulérieure	
Matches reportés "Seniors Masculins" par compétition								
Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match			Nouv. date match	Heure match
1	22-févr	Régional 3	B	53546602	CA Montrichard	US Villedieu	24-mai	15h

Matches fixés par la Commission.							DU : Date Ulérieure	
Matches reportés "Seniors Féminins" par compétition								
Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match			Nouv. date match	Heure match
1	03-mai	Régional 2	U	54743187	CJF Fleury les Aubrais	CS Mainvilliers	23-mai	18h
1	11-avr	Régional 3 Honneur	B	55524833	EGC Touvent Châteauroux	AS Suèvres	24-mai	12h30

Matches fixés par la Commission.							DU : Date Ulérieure	
Matches reportés "Seniors Futsal" par compétition								
Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match			Nouv. date match	Heure match
NÉANT								

Matches fixés par la Commission.							DU : Date Ulérieure	
Matches reportés "Jeunes Masculins" par compétition								
Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match			Nouv. date match	Heure match
1	12-avr	U18 Régional 2	A	53564706	USM Montargis	St Avertin Sp.	24-mai	13h
1	11-avr	Crit. U13 Régional 1 À 11	D	55598464	FA St Symphorien Tours	Vierzon FC	23-mai	14h

Matches fixés par la Commission.							DU : Date Ulérieure	
Matches reportés "Jeunes Féminins" par compétition								
Libre Date du match	Compét.	Tour Poule	N° match	Match			Nouv. date match	Heure match
NÉANT								

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 22.05.26